



FORMATION SPÉCIALISÉE SST MINISTÉRIELLE DU 27 JUIN 2023

Ordre du jour de la première réunion de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de conditions de Travail instituée au sein du CSA Ministériel (FSSST-M) :

Point n°1

Présentation du règlement intérieur du CSA-M et de sa formation spécialisée - **pour observation**

Point n°2

Désignation du secrétaire de la formation spécialisée ministérielle

Point n°3

Approbation de procès-verbaux de deux CHSCT-M - **pour avis**

Point n°4

Tableau des accidents graves, mortels et des suicides - **pour information**

Point n°5

Premier retour sur l'accident du 22 mai 2023 à la DIR Atlantique - **pour information**

Point n°6

Accidentologie des services en charge du RRN : constats réalisés (missions IGEDD et Lombardi) et prévention (méthode de travail pour l'élaboration d'un plan d'action) - **pour information**

DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT SUR LE PONT N°5 : page 3

En préalable à la présentation des textes, la CGT est intervenue pour :

- indiquer qu'une déclaration sera prononcée sur le point n°5 de l'ordre du jour par rapport à l'accident à la DIRA ;
- alerter le ministère sur les conditions de travail désastreuses des agents de l'ANAH en raison du manque de locaux pour accueillir tous les employé-e-s.

Problématique de l'ANAH : le Secrétaire général a assuré prendre le problème à bras le corps.

La CGT y veillera.

POINT N° 1

Présentation du projet de règlement intérieur du comité social d'administration et de sa formation spécialisée (pour observation conformément à l'article 86 du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État).

La CGT a dénoncé les termes de l'article 17 qui ne permet pas aux suppléants de prendre part au vote lors des débats et demande la modification de l'article par la suppression des mots « *aux débats* » :

Toutes les organisations syndicales étaient unanimes et d'accord avec la modification demandée par la CGT.

Le Secrétaire général a refusé de modifier le texte, mais il permet malgré tout la participation des suppléants aux débats, par une inscription au procès verbal de la réunion.

POINT N° 2

Désignation du secrétaire de la formation spécialisée ministérielle.

L'ensemble des organisations syndicales ont voté pour la seule candidature : une représentante de FO.

POINT N° 3

Approbation des procès-verbaux des CHSCT-M des 11 octobre et 7 novembre 2022.

FO a voté POUR. La CGT et les autres organisations syndicales se sont abstenues car, d'une part les délais de transmission des PV n'ont pas été respectés, et d'autre part la plupart des membres de la FSSST-M ne faisaient pas partie du CHSCT-M (absents aux séances concernées).

VOTES > Pour : FO Contre : - Abstention : CGT, CFDT, UNSA, FSU

POINT N° 4

Tableau des accidents graves, mortels et des suicides.

L'examen du tableau a notamment amené la CGT à :

- alerter l'administration sur le nombre de suicides très élevé dans les services du ministère ;
- pointer le manque de résultats de la politique de prévention du ministère sur les gestes suicidaires ;
- demander le retour à l'application du guide de 2009 sur les gestes suicidaires ;
- dénoncer les dispositions stériles prises suite à un accident tragique à la DIRCE.

Premier retour sur l'accident du 22 mai 2023 à la DIR Atlantique.

La CGT a fait la déclaration suivante :

Nous ne voulons pas mourir au travail !

Ces derniers mois plusieurs agents des routes ont été victimes d'accidents mortels dans l'exercice de leurs missions.

Lundi 22 mai, peu avant 13 h, deux agents de la Direction Interdépartementale des Routes Atlantique (DIRA) ont été fauchés par un véhicule alors qu'ils intervenaient pour sécuriser un poids lourd en panne près de La Rochelle. L'un d'entre eux est décédé et l'autre a été gravement blessé.

Pour la CGT, les ministères sont responsables en tant qu'employeurs et ils ont l'obligation de préserver la santé mentale et physique des agents. Force est de constater qu'ils n'engagent aucune vraie démarche pour stopper les accidents.

En 2022, la CGT a recensé 97 accidents matériels et corporels, rien que pour les services routes de l'État

Ces deux agents viennent alourdir le nombre de victimes déplorées ces dernières années. Pour rappel, à la DIR Ouest, 1 agent est décédé le 1er mai 2022. A la DIR Centre-Est, 2 agents sont décédés le

2 mars 2022. À la DIR Centre-Ouest, 1 agent est décédé le 12 décembre 2021 et à la DIR Nord-Ouest, 1 agent est décédé le 27 mai 2020.

Ces drames ne sont pas dus à la fatalité mais sont le résultat macabre du délabrement des services routiers engendré par la politique d'austérité mise en place depuis des années par les décideurs. Les principales conséquences de ces sous-investissements sont une forte baisse des effectifs et le délitement des moyens.

Ce contexte a fortement dégradé les conditions de travail des agents des routes et la sécurité des usagers. En 2022 la CGT a recensé 97 accidents matériels et corporels rien que pour les services routes de l'État.

Cette situation est bien connue des hommes et femmes politiques du pays puisque les militants de notre syndicat ont interpellé plusieurs ministres et élus sur ce sujet.

Pour preuve, dans le versant de la fonction publique de l'État, le ministère des Transports se contente systématiquement de relancer une campagne de communication en direction des usagers quand des accidents mortels surviennent. Nous considérons que cette communication est mensongère et pernicieuse car elle laisse à penser que seul le comportement des usagers est à l'origine de ces accidents et que la politique ministérielle n'y est pour rien ; de plus, elle tente de banaliser toutes ces vies et familles brisées. Sans aucun scrupule, les services techniques de l'État pérennisent cette situation en modifiant les procédures d'intervention et les règles de sécurité qui les encadrent pour les adapter aux suppressions d'emplois et aux manques de moyens. Cette attitude est scandaleuse car la route devient de plus en plus dangereuse pour tous et les responsables continuent la casse de ces services en toute impunité.

Afin de mettre un terme à cette hécatombe programmée dans nos services, la CGT a déposé des revendications pour améliorer les conditions de travail des agents, pour améliorer les niveaux de service et pour améliorer la sécurité des usagers. Ces améliorations ne pourront s'opérer que par le recrutement massif d'agents sous statut et par l'engagement de moyens financiers et matériels nécessaires.

Après l'intervention du directeur de la DIRA décrivant précisément les conditions de l'accident mortel à la DIRA le 21/05/23, la CGT est intervenue pour dénoncer les conditions d'interventions des agents de la route des différentes DIR.

La CGT a tenu à remercier le directeur de la DIRA pour sa description assez précise qui a fait froid dans le dos à tous les membres de la formation spécialisée ministérielle (FS-M).

Cette description n'est que le reflet des pensées quotidiennes des agents des routes. Ceux-ci vivent avec cette idée qu'un jour ils ne rentreront pas chez eux. Ces pensées ont ainsi pu être partagées avec l'ensemble de la FS-M.

Intervention du camarade CGT de la DIRA qui a notamment lu de brefs passages de l'hommage rendu à Stéphane Testaud par son chef de centre :

*Nous sommes « des hommes et des femmes qui s'engagent dans cette mission de service public »
« dans ce métier ou la sécurité est une religion ou protéger est une passion »*

« Nous assurons la protection des usagers de la route, des dépanneurs, des pompiers, des gendarmes, de la police »

Nous sommes « ceux qui protègent au péril de leur vie »

Notre métier c'est :

« travailler 7/7, 24/24, samedi, dimanche et jours fériés »

« Noël dans une saleuse »

« la bonne année en protégeant un accident »

« son anniversaire en intervention »

« C'est répondre au téléphone, se lever 1, 2 parfois 3 fois dans la nuit pour courir dans ce département »

« La famille est réveillée par le téléphone, le bruit, le moteur du camion, l'angoisse, puis le retour, le coucher, avant le prochain appel. »

« Se faire frôler par des camions et par des motos. Se faire mettre en danger par ceux-là même qu'on s'obstine à protéger. »

« Accepter de se faire insulter, traiter de fainéants de bons à rien »

« ramasser des animaux morts, éponger le sang, nettoyer les accotements d'immondices »

« Tu as fait le don ultime, ta vie, pour protéger celles des autres. »

« Et si tu le peux, protège aussi tous tes frères de la route.....de là-haut »

Pour la CGT ces passages reflètent bien ce qui s'inscrit dans les pensées des agents.

Il est leur quotidien et celui de leurs familles.

Cependant cela doit changer !

Nous ne sommes pas là pour protéger mais bien pour alerter et signaler. Nous ne sommes pas des boucliers !

Nous sommes là pour signaler tous les autres services publics d'intervention, mais nous n'en avons ni les moyens ni la reconnaissance.

Nos familles ne doivent plus être angoissées, se demandant si nous reviendrons.

Nos services doivent être connus, aussi bien des usagers que des autres services, les insultes et l'incompréhension de nos missions ne doivent plus être une fatalité.

Sauver ou périr n'est pas notre devise, personne ne fait de don ultime, nous perdons la vie seulement si quelqu'un nous la vole !

Et le seul responsable de notre protection est le ministère. Stéphane n'a pas à veiller sur nous, ce travail incombe à notre ministère.

Il faut que ces pensées sortent de l'esprit des agents, nous ne voulons plus mourir au travail !

Enfin, pour reprendre les propos du Secrétaire Général, lors de l'accident vous avez été présent, certes, maintenant c'est sur le long terme qu'il faudra être présent, et cette présence ne rattrapera jamais la longue période d'absence du ministère, que nous venons de traverser. Il faut se mettre au travail.

Il est à noter bien que l'ISST présent à la FS locale reste sans avis face au déclenchement d'une enquête accident, l'ensemble des représentants ont demandé que cette enquête ait lieu, avis validé par la direction locale.

POINT N° 6

Accidentologie des services en charge de l'entretien et l'exploitation du réseau routier national : présentation des constats des deux missions relatives (IGEDD et Lombardi) et de la méthode de travail pour l'élaboration du plan d'action visant à développer la prévention.

La CGT ne cautionne pas du tout la démarche. Pourquoi ? La demande de base des représentants du personnel est bien l'application de l'instruction du 11 octobre 2013, or cette instruction ne sert pas de base de travail et n'est même pas évoquée dans le point d'étape des deux démarches.

Le constat apporté par les intervenants n'est pas du tout le même que celui des organisations syndicales. Il ne fait que criminaliser les usagers mais en aucun cas ne met en cause la politique de prévention du ministère, la perte des moyens, la diminution des effectifs, la défaillance dans l'organisation, etc.

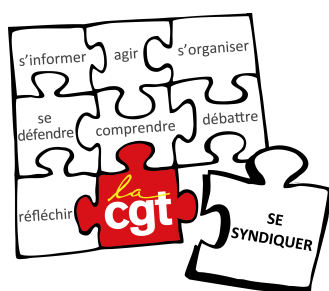
Ces deux démarches ne prennent pas du tout en compte les problématiques dénoncées par les représentants du personnel. La CGT met en cause les propos tenus et dénonce le fait que le payeur est le décideur des conclusions à donner.

Fiche relative à la formation des membres de la formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail

En fin de séance, l'administration a présenté, pour information, une fiche relative à la formation des membres de la formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail.

La CGT a demandé à la DRH de rappeler aux services que le décompte se fait comme suit :

- **5 jours** de formation **dont deux au libre choix de l'agent et pris en charge par l'administration.**
- **+ 2 jours** spécifiques sur les RPS.



La délégation CGT à cette réunion :

Isabelle ROBERT, Ivan CANDÉ, Olivier MOUGEOT et Experts sur les points n°4 ; 5 et 6 :
Joan CHAUSSADE (DIRCO), Sébastien LAINÉ (DIRA), Michael ROUX (DIRMED)